

# CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2007

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2007 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2008

La séance débute à 18 heures 35 minutes sous la présidence de Monsieur André HABERLI, Maire,

**Présents :** André HABERLI, Patricia AUBERTHIER, Georges DALLEMAGNE, Pierre DUMAREST, Bernadette GENDRA, Claire-Lise GUILLON, Marielle PAILLARD,

**Ont donné procuration :** Mario ZAFFINO à Patricia AUBERTHIER.

**Absents excusés :** Anna DOUDOU.

**Absents :** Alain BELLINA, Christine BOUCHER, Martine CARMINATI, Patricia PILLON.

**Invitée :** Sabine LAURENCIN.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 13 décembre 2007

**Secrétaire de séance :** Patricia AUBERTHIER.

Patricia AUBERTHIER accepte la fonction de secrétaire de séance.

### Délibération n°050-2007

#### **Objet : Travaux d'éclairage public divers secteurs de la commune – Choix de l'entreprise.**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le maire rappelle que par délibération n°37-2007 du 5 novembre 2007, le Conseil municipal avait approuvé le dossier de consultation des entreprises et l'avait autorisé à lancer la procédure de consultation. Cette procédure arrive à son terme. Trois entreprises ont été consultées. L'une s'est excusée et n'a pas remis d'offre.

Il rappelle également que ces travaux concerneront la rue du Château, la rue des Fontanettes et le chemin de Champ Journet, une portion de la rue de la Treille, un poteau situé sur la rue de la Mairie, et la mise en valeur de la Turbine.

L'estimation prévisionnelle globale des travaux était de 49 642.10 €. Les deux offres sont inférieures L'offre de l'entreprise Salendre Réseaux se monte à 35 067.80 €, celle de l'entreprise Marc Favre à 42 013.00 €. Ces offres ont été vérifiées par le Cabinet Profils Etudes que nous avons chargé de nous assister.

La commission d'appel d'offre, qui s'est réuni le 11 décembre 2007, a retenu l'entreprise la moins disante, qui offrira également les délais de réalisation les plus courts : Salendre Réseaux.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose d'attribuer le marché de travaux d'éclairage public pour divers secteurs de la commune à l'entreprise Salendre Réseaux.

#### **Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,**

**ATTRIBUE** le marché de travaux d'éclairage public pour la rue du Château, la rue des Fontanettes, le chemin de Champ Journet, une portion de la rue de la Treille, la mise en valeur de la Turbine, et un poteau rue de la Mairie, à l'entreprise Salendre Réseaux.

**Débat :** Marielle PAILLARD demande quels sont les délais de travaux donnés par Salendre Réseaux. André HABERLI répond que ces délais sont à compter de la notification de l'ordre de service 3 semaines pour la réception de la commande, puis 5 jours de travaux pour la rue du Château, 10 jours pour la rue des Fontanettes et 1 jour pour chacun des trois autres secteurs.

---

**Point sur les programmations de travaux :** André HABERLI passe la parole à Georges DALLEMAGNE pour qu'il fasse le point sur les études et programmes de travaux en cours.

Georges DALLEMAGNE souhaite faire ce point dans la perspective de la préparation du budget 2008 et compte tenu des urgences.

#### **Schéma directeur des eaux pluviales**

Georges DALLEMAGNE rappelle les préconisations du bureau d'étude qui a réalisé le Schéma directeur des eaux pluviales approuvé par délibération en date du 1 octobre 2007 : réparation de certains fossés, construction de trois bassins de rétention pour faire face aux besoins existants. Le Conseil a autorisé la désignation d'un maître d'œuvre pour poursuivre les études. Il demande à Pierre DUMAREST si, selon lui, il serait possible d'établir un ordre de priorité dans ces travaux. Ce dernier répond qu'il est difficile d'envisager la réparation des fossés et la construction de bassins de rétention de manière séparée : la réparation des fossés en amont va faciliter l'écoulement des eaux et en l'absence de bassins de rétention, risque de créer des problèmes en aval. Georges DALLEMAGNE souligne que parmi les préconisations du bureau d'étude, il y a la revégétalisation de certains fossés, afin de tenir la terre et d'éviter les éboulements. Il apparaît à l'assemblée que ce problème

pourrait être résolu si l'on replantait les haies qui ont été arrachées ces dernières années et qui protégeaient les fossés du ruissellement et des labourages « involontaires ». Pierre DUMAREST pense que les employés communaux pourraient exécuter certains travaux de consolidation des fossés. Georges DALLEMAGNE signale que les estimations du bureau d'études font apparaître des coûts élevés (respectivement 69 000 €, 90 000 €, 129 000 € pour les trois sites concernés) ce qui laisse supposer des travaux importants.

Georges DALLEMAGNE rappelle qu'à ce jour la commune n'a pas désigné de maître d'œuvre. Si cela est indispensable pour les bassins de rétention, il pose la question de savoir si cela est nécessaire pour la consolidation des fossés ou s'il suffit de faire appel directement à des entreprises.

D'autres éléments récents ont conduit à ce réexamen notamment l'attribution, le jour même, par la CCPG, d'un marché public pour la mise à jour du schéma d'assainissement du Pays de Gex dont le calendrier détaillé n'est pas précisé. Ces études pourraient avoir des incidences sur les réseaux communaux le plus souvent unitaires. Il rappelle que la construction de la STEP va nécessairement englober des travaux sur les eaux pluviales qui seront au moins en partie recueillies et traitées par la future station. Il voudrait que le Conseil prenne position sur les suites à donner à ce dossier dans l'immédiat.

**Le Conseil, à l'unanimité, décide :**

- **DE DIFFERER la procédure de désignation d'un maître d'œuvre** dans l'attente de précisions sur le déroulement des travaux de révision du schéma directeur de l'assainissement menée par la CCPG ;
- **DE PROCEDER sans attendre au nettoyage de certains fossés ;**
- **DE REEXAMINER la question dans le cadre de la préparation du budget 2008.**

### **Aménagements routiers liés à l'urbanisation de certains secteurs de la commune, et aux problèmes de sécurité**

Georges DALLEMAGNE rappelle que les estimations de travaux varient de 100 000 à 1.6 millions d'euros selon les études. Il rappelle également que le Conseil a délibéré sur les priorités de travaux, la désignation d'un maître d'ouvrage délégué, et d'un maître d'œuvre. Si nous nous contentions de faire faire des études de faisabilité, la désignation d'un maître d'œuvre serait suffisante. Si par contre, comme ce sera le cas sur certains secteurs, les études doivent être suivies de travaux, il est préférable de rechercher un maître d'ouvrage délégué pour nous assister tout au long de la procédure. Le contrat pourrait comporter une tranche ferme allant jusqu'à la rédaction d'un avant-projet définitif, et une tranche conditionnelle portant sur la phase de réalisation des travaux.

**Le Conseil demande à l'unanimité la désignation d'un maître d'ouvrage délégué**, dont le mandat portera sur les priorités définies par le conseil et comprendra une tranche ferme (jusqu'à la remise de l'avant-projet définitif) et une tranche conditionnelle (pour la réalisation des travaux).

Georges DALLEMAGNE distribue un document, joint au présent compte rendu, reprenant les priorités de travaux arrêtés lors d'une précédente séance du conseil.

**Etudes topographiques :** Il explique qu'il serait souhaitable de lancer rapidement une étude topographique de la rue des écoles, car Monsieur Sabbagh attend les résultats de celle-ci pour nous présenter son étude de faisabilité définitive sur l'aménagement du secteur école-crèche-bibliothèque. Les études topographiques pour les autres secteurs seront réalisées dans le cadre du marché global. De plus, les études sur le chemin de Gaillardin et la route de Mucelle ne présenteraient d'intérêt que dans le cadre de la mise en œuvre de la PVR, qui ne semble pas être opportune dans l'immédiat étant donné la configuration et l'occupation des sols (voir ci-après).

**Le Conseil accepte à l'unanimité le lancement immédiat de l'étude topographique de la rue des Ecoles.**

**Participation pour voiries et réseaux (= PVR) :** Georges DALLEMAGNE rappelle que le Conseil municipal a adopté le principe de la PVR. La mise en œuvre de celle-ci est cependant complexe et nécessite des délibérations particulières pour chacun des secteurs de la commune où nous souhaitons la voir s'appliquer. Elle est également incompatible avec la taxe locale d'équipement. En outre, elle ne permettra pas de faire face aux dépenses réelles d'aménagement des voies ou de création de réseaux en projet, car elle ne peut être perçue qu'à l'occasion de constructions nouvelles. Or les secteurs où nous en aurions besoin (Mucelle par exemple) sont soit en grande partie urbanisés ou en voie d'urbanisation, soit non constructibles. Il pense que nous devons prendre conscience que la TLE est génératrice de recettes importantes qui pourraient être affectées aux dépenses de voirie.

En conséquence, le **Conseil décide à l'unanimité de ne pas faire usage dans l'immédiat de la technique de la PVR.**

**Priorités du programme de travaux :** Georges DALLEMAGNE propose d'ajouter aux priorités déjà retenues (Pour rappel : Priorité 1 : aménagement du secteur de l'école ; Priorité 2 : aménagement de la jonction rue des Prairies/route de la Plaine ; Priorité 3 : aménagement de la périphérie des fontaines des Fontanettes, de Champ Novaz et du Château) l'aménagement du carrefour entre la rue du Château et la route de la Plaine.

**A l'unanimité, le Conseil accepte cette proposition, et estime que l'idée d'aménager un rond point dans ce carrefour serait d'une part coûteuse, d'autre part peu réaliste** étant donné le peu de place à notre disposition.

Claire-Lise GUILLON rappelle que l'une des propositions visait à créer un plateau surélevé sur la départementale. André HABERLI note que l'inconvénient de ce type d'aménagements est d'être bruyant, en raison des freinages et accélérations successifs qu'ils induisent. Patricia AUBERTHIER répond que c'est pour cette raison qu'il serait peut-être préférable de privilégier les rétrécissements de voies.

### **Confortement des berges de la Groise**

Georges DALLEMAGNE rappelle que la commune a inscrit ces travaux à son budget primitif depuis plusieurs années. Nous avons alors compris qu'ils devraient s'effectuer dans le cadre du contrat de rivière, donc à l'initiative et sous la responsabilité de la CCPG. La mise en œuvre de celui-ci a cependant pris beaucoup de retard. L'état des berges s'est dégradé, et l'estimation du coût des travaux va sans doute être dépassée. D'autre part, il n'est pas certains que nous puissions toujours prétendre aux subventions que nous avons envisagées. Pierre DUMAREST explique que les employés communaux vont devoir parer à l'urgence en coupant le sommet des arbres qui ont poussés dans les berges et qui les fragilisent.

La CCPG devrait prochainement nous communiquer de plus amples informations sur la procédure et propose de rechercher une entreprise et de fournir un devis.

---

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 07 janvier 2008 à 19h.**

**La séance est levée à 19h25.**